



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de l'environnement

Question écrite n° 109338

## Texte de la question

M. Francis Falala appelle l'attention de M. le ministre de l'outre-mer sur la lutte contre la pollution au sein de ses services. Aussi, il le remercie de bien vouloir lui indiquer si l'utilisation d'encres sans solvants minéraux y est ou y sera rapidement encouragée.

## Texte de la réponse

Le ministère de l'outre-mer respecte l'ensemble des impératifs du développement durable, notamment dans sa politique d'équipement. Conscient du problème posé par la non-biodégradabilité des solvants minéraux, le ministère de l'outre-mer entend s'appuyer sur les nouvelles dispositions environnementales du code des marchés publics pour généraliser le recours aux solvants végétaux. Ainsi, lors du renouvellement des marchés de location de matériel de reprographie prévu en 2007, la contrainte environnementale relative à la nature végétale des solvants sera intégrée. En outre, un programme de recyclage des cartouches usagées a déjà été mis en place.

## Données clés

**Auteur :** [M. Francis Falala](#)

**Circonscription :** Marne (1<sup>re</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 109338

**Rubrique :** Environnement

**Ministère interrogé :** outre-mer

**Ministère attributaire :** outre-mer

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 7 novembre 2006, page 11524

**Réponse publiée le :** 16 janvier 2007, page 608